



L'an deux mille vingt-quatre le 16 Décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bédarieux était assemblé, à la salle de la TUILERIE, après convocation légale du 10 Décembre 2024 sous la Présidence de Monsieur BARSSE Francis, Maire.

Étaient présents : Mmes TOUET Magalie, TRALLERO, Brigitte, CARRETIER Evelyne, SALVIGNOL Caroline,

MM. MATHIEU Pierre, CALAS Jean-Pierre, MAHIEU Grégory, CONTY Bruno, adjoints au maire.

Mmes, TREMOLIERES Marie-Ange, TISSERAND Laure, BLIXEN Madeleine, PERIE Nathalie, TENZA Nathalie, MOURRUT Frédérique, PIOTON Sarah, CUBELLS BOUSQUET Françoise, DUHEN Amandine, conseillères municipales.

MM. JUSKIEWICZ Richard, MOUSTELON Alain, LAMY André, ESTIMBRE Dimitri, conseillers Municipaux.

Retard : M. Alain MOUSTELON arrivé à la question 12

Absents : Lorenzo LACAZE, Hélène ROUMAGNAC, Jacques BENAZECH, Florence CAUSSE

Procurations :

Romain CONIL	à	Francis BARSSE
Jacky TELLO	à	Dimitri ESTIMBRE
Hélène NUNO	à	Françoise CUBELLS BOUSQUET

A l'unanimité des suffrages, Mme Magalie TOUET a été élue secrétaire, fonction qu'elle a accepté

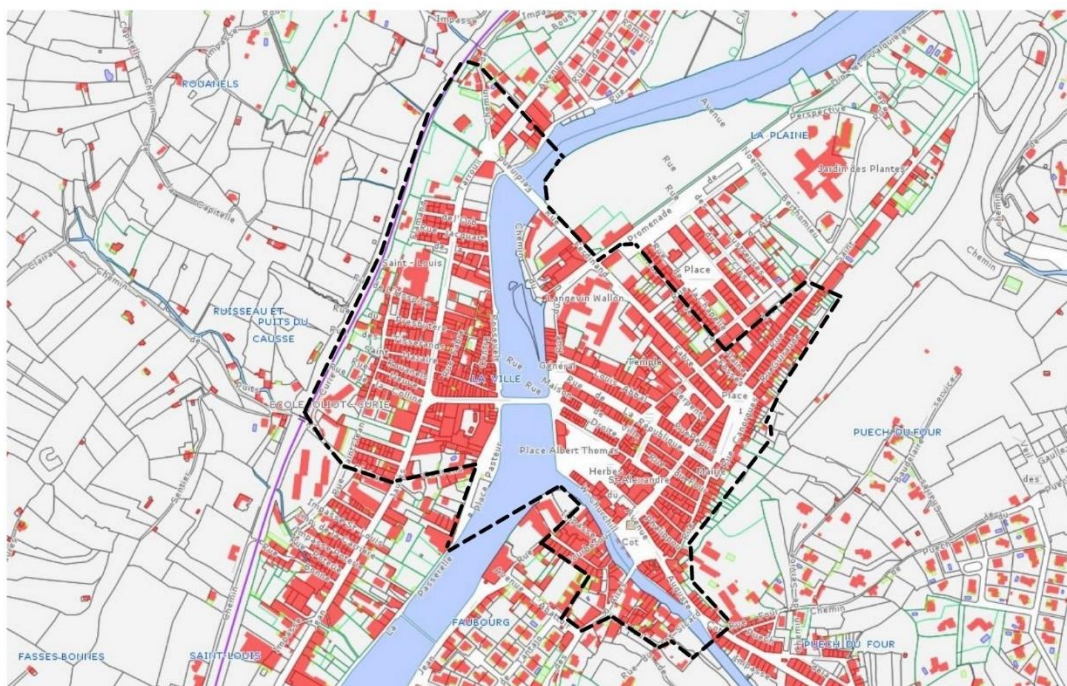
Objet : Renouvellement de la campagne de restauration et de valorisation des façades pour 2025- **Annexe 7**

Par délibération n°2018-10-073 du 03 octobre 2018, le Conseil municipal a créé une subvention pour la restauration et la valorisation des façades du centre-ville.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler cette opération pour 2025.

Cette opération se poursuivra jusqu'au lancement de l'OPAH-RU qui se substituera à cette aide afin de ne pas faire doublon.

L'enveloppe allouée pour cette opération reste inchangée pour 2025.



Il est proposé au Conseil Municipal :

- De renouveler cette opération pour l'année 2025 pour un montant de 20 000 €,
- D'élargir le périmètre de l'opération façades
- D'approuver le règlement pour l'année 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Le Conseil Municipal,

DECIDE à : L'UNANIMITE

- De renouveler cette opération pour l'année 2025 pour un montant de 20 000 €,
- D'élargir le périmètre de l'opération façades
- D'approuver le règlement pour l'année 2025,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.